

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU SÉNAT DU VENDREDI,
7 AOUT 1891.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (82) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs," a présenté son second rapport comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

Vendredi, 7 août 1891.

Le comité spécial des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (n° 82) de la Chambre des Communes, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs," a l'honneur de présenter son second rapport relativement au dit bill:—

Par ordre de votre comité du jeudi, six août courant, Charles N. Armstrong, de la cité de Montréal, province de Québec, alors présent en la cité d'Ottawa, a été prié, sur ordre de votre comité, par lettre signée du greffier du comité, de comparaître devant votre dit comité, le vendredi, sept du courant à dix heures du matin; que, suivant la déposition assermentée produite devant votre comité, la dite lettre a été remise au dit C. N. Armstrong en personne le jeudi, six du courant; mais que nonobstant cette notification, le dit C. N. Armstrong a manqué de comparaître devant votre comité; que votre comité est informé que le témoignage à donner par le dit C. N. Armstrong est essentiel pour déterminer certaines questions que fait naître l'examen du dit bill par votre comité.

C'est pourquoi votre comité recommande que le Sénat émette un ordre appelant le dit C. N. Armstrong à comparaître devant votre comité, le lundi, dix août courant, à dix heures du matin, pour rendre témoignage relativement au dit bill, et le requérant de présenter alors toutes pièces et documents en sa possession concernant la détention alléguée d'une certaine somme d'argent payée ou payable à la dite compagnie de chemin de fer comme subvention votée par la législature de la province de Québec, et notamment les documents suivants:

Toutes lettres et copies de lettres, tous livres, documents et papiers contenant quelque note ou inscription au sujet d'ordres en conseils passés par le gouvernement de la province de Québec, et aussi copie des dits ordres en conseil relatifs à la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, à la charte de cette compagnie, à la formation d'une nouvelle compagnie pour construire le dit chemin; à l'acquisition du capital social de la compagnie; aux subventions et à l'emploi du produit de subventions accordées à la compagnie; à toute aide donnée pour l'achèvement de la voie, pour le paiement de réclamations privilégiées existant contre la compagnie, contre la voie ou contre les entrepreneurs ou les sous-entrepreneurs; et notamment toutes lettres et copies de lettres, documents et copies de documents adressés à un certain Ernest Pacaud, ou reçus et exhibés par lui, relatifs aux dits ordres en conseil et à la nécessité de leur adoption, et à l'emploi du produit de ces subventions ou de partie d'icelles; et toutes lettres, livres, documents et écrits touchant le paiement des dettes de qui que ce soit sur le produit de ces subventions, directement ou indirectement.

Le tout respectueusement soumis,

A. VIDAL,

Président.

L'honorable M. Tassé, secondé par l'honorable M. Montplaisir, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Wark, a proposé en amendement: